

## PRODUCTION VÉGÉTALE



Suivi  
dans le  
temps

Bureau & Terrain

## Notes d'informations

*Filière viticulture*

### QUI EST CONCERNÉ ?

Vignerons des zones Côtes du Forez ou de la Côte Roannaise adhérents à l'Association « Vignobles Forez Roannais : aux racines de la Loire ».

### POUR QUELS OBJECTIFS ?

Diffuser de l'information et du conseil auprès des adhérents de la structure.

- Information du type animation de groupe : actions de communication, formation,
- En saison végétative : Conseil phytosanitaire

### AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Avoir accès à des références collectives
- Etre informé de la dynamique de l'Association
- Pour le conseil phytosanitaire : disposer de données indépendantes et fiables sur les pressions éventuelles des maladies ou ravageurs

### NOS ATOUTS

Réactivité en saison l'été, une note par semaine envoyée en priorité par mail aux adhérents



## NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

### Hors saison phytosanitaire :

Le conseiller rédige une note en fonction de l'actualité de l'association : mise en place d'évènement, d'animation, appel à échantillons pour un envoi aux rédactions parisiennes, inscription à des formations, informations règlementaires, gestion de l'AOC.

### En saison phytosanitaire :

Chaque semaine, le lundi, le conseiller réalise une tournée des parcelles (notamment les parcelles références pour le Bulletin de Santé du Végétal)

Suite à la parution le mardi midi du BSV régional, le conseiller rédige une note technique à partir de ces observations et des données du BSV.

Suivant le stade phénologique de la vigne, le technicien passe en revue chaque maladie ou ravageur en renseignant pour chaque maladie :

- **le diagnostic :**  
maladie présente ou non sur quel secteur, avec quelle intensité, quelle pression sur le vignoble  
Sensibilité de la vigne à cette maladie  
Rappel de la Biologie de la Maladie
- **La préconisation ou conduite à tenir :**  
absence de traitements, alternatives, traitements, liste de produits conseillés, noms commerciaux, dose et conditions d'application, résistances éventuelles

### LES INTERVENANTS :

**Un conseiller spécialisé :** Animateur de l'association et correspondant pour la zone au Bulletin de Santé du Végétal

### DUREE :

Durée annuelle.

### TARIFS :

Cette prestation ne fait pas l'objet d'une facturation suite à une convention entre l'Association Vignobles Forez Roannais et la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Pour mémoire, l'AVFR, c'est aussi :

- Une commande groupée de capsules congés
- La Réalisation des suivis maturité
- La gestion des signes de qualité AOP Côtes du Forez, Côte Roannaise, Urfé : Cahier des charges, plantation, rendement
- L'Organisation de journées techniques ou formation : dégustation, démonstration matériels
- Une heure d'intervention technique chez chacun des vinificateurs
- Des actions de promotion des vins et du vignoble en local ou départemental avec l'adhésion à la « Loire aux trois vignobles » ou en national par l'Agence de Relation Presse
- Un Interlocuteur privilégié des services de l'Etat en charge de la viticulture

L'animation de cette association est accompagnée par les services de la Chambre d'Agriculture

## LIVRABLES

Une vingtaine de notes dans l'année dont une quinzaine délivrant du conseil phytosanitaire

## NOS RÉFÉRENCES

- 30 ans de notes viticoles
- Conseiller en réseau au niveau régional via la rédaction du BSV

## CONTACT

**LE CONSEILLER VITICOLE : 04 77 92 12 12**

### Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



**3 Implantations proches de vous :**  
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

**Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12**

**E-mail : cda42@loire.chambagri.fr** **www.terresdeloire.fr**

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

